

**EVIDENCE***[Recorded by Electronic Apparatus]**[Texte]*

Tuesday, September 26, 1989

• 1118

**The Chairman:** I call the meeting to order. This is a special committee of Parliament, set up by virtue of the House of Commons. I will read to the committee a motion from the Votes and Proceedings of June 27, 1989. By unanimous consent it was ordered that pursuant to section 56 of the Canadian Security Intelligence Service Act and section 7 of the Security Offences Act a special committee of the House of Commons be appointed to be the committee to undertake a comprehensive review of the provisions and operation of the Canadian Security Intelligence Service Act, and that the committee be empowered to meet after July 16, 1989, and report back to the House no later than July 16, 1990; that the committee have all of the powers of the standing committee; and that the membership of the committee shall be composed of Mr. Thacker as chairman and Messrs. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay, and Tétreault.

We have standing in today Carole Jacques for Mr. Tétreault, I believe, and Mr. Ken Atkinson for Mr. Littlechild.

I would like to welcome our members to this very interesting committee. As you know, this is I guess the second bill where Parliament, in passing a bill some years ago, mandated that a special committee be set up to review the statute. Now the first one I was involved in, and I believe Mr. Nunziata also, was the Access to Information report. We did a thorough review of the act and made a report to Parliament, some of which the government picked up and it has been adopted. I believe this is the second time. And it is a very interesting committee, because for the first time we will face, as parliamentarians, that interface between parliamentarians with our parliamentary privilege and a national security agency which by definition has to be secret. So we may in the course of our deliberations, our examination, the witnesses we hear, run into an issue where we will have to try to define where that interface is. I just raise that for members as an interesting new process we are running into in Canadian parliamentary law.

**TÉMOIGNAGES***[Enregistrement électronique]**[Traduction]*

Le mardi 26 septembre 1989

**Le président:** La séance est ouverte. Notre Comité est un comité spécial qui a été créé par la Chambre des communes. Permettez-moi de lire à l'intention des membres du Comité le texte de la motion qui se trouve dans le procès-verbal du 27 juin 1989. «Il est ordonné que soit constitué, en application de l'article 56 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et de l'article 7 de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, un comité spécial de la Chambre des communes chargé de faire un examen complet des dispositions et de l'application de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le comité étant autorisé à se réunir après le 16 juillet 1989 et devant remettre son rapport à la Chambre au plus tard le 16 juillet 1990; que le comité ait les mêmes pouvoirs qu'un comité permanent; et que la composition du comité soit la suivante: M. Thacker à titre de président, et MM. Brewin, Horner, Lee, Littlechild, Nunziata, Tremblay et Tétreault.»

Je pense qu'aujourd'hui, Carole Jacques remplace M. Tétreault et Ken Atkinson, M. Littlechild.

J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux membres de ce fort intéressant comité. Vous savez probablement que c'est la deuxième fois que le Parlement confie à un comité spécial le droit d'étudier une loi, le premier projet de loi de ce genre remontant à déjà quelques années. Le premier concernait le rapport sur l'accès à l'information, et M. Nunziata, je pense, et moi-même y avons participé. Nous avons étudié la loi en détail et présenté un rapport au Parlement, et le gouvernement a adopté certaines de nos recommandations. C'est donc, je pense, la deuxième fois que la chose se produit. Notre Comité va être fort intéressant, car c'est la première fois qu'il y aura une confrontation entre des parlementaires, et leurs priviléges parlementaires, et une agence de sécurité nationale qui, par définition, est une agence secrète. Au cours de nos délibérations, donc, au cours de notre examen, lorsque nous entendrons des témoins, nous risquons de tomber sur une question telle qu'il faudra définir quelle est cette confrontation. Je vous le signale simplement parce que c'est là quelque chose de nouveau pour les députés dans le cadre du droit parlementaire canadien.

• 1120

It is always my hope as chairman to be able to come up with a unanimous report, because I believe a unanimous report from all three parties is more effective in having change by Parliament and certainly by the government of the day. It has been my experience, as a member since

Quand je préside un comité, j'ai toujours l'espérance d'obtenir un rapport unanime, car j'estime qu'un rapport unanime signé par les trois partis a plus de chances d'obtenir des changements du Parlement, et certainement du gouvernement de l'heure. Je suis député depuis 1979